**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 décembre 2018**

Le Conseil Municipal s’est réuni le 7 décembre 2018 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 3 décembre 2018, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

|  |  |
| --- | --- |
| **Membres en exercice :** | **23** |
| **Nombre de suffrages :** | **20 jusqu’au point 5**  **22 à partir du point 6** |

**Présents (17 jusqu’au point 5 – 18 à partir du point 6) :**

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Claude KLEIN, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Laurence MALPARTY, Christine WEITER, Patricia TONNELIER (arrive au point 6), Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Jean-Marc STEUER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

**Procurations (3 jusqu’au point 5 – 4 à partir du point 6) :**

Marie Andrée WELSCH pour Jean Charles GIOVANELLI

Huguette MALICK pour Marcelle RIEDEMANN

Christiane HAMANN pour Christine WEITER

Alain WEISLINGER pour Patricia TONNELIER à partir du point 6

**Absents excusés (1)**

Emmanuel KNOLL

**ORDRE DU JOUR**

|  |
| --- |
| 1. **Approbation de la séance du conseil du 26 octobre 2018** 2. **Décisions modificatives budget primitif 2018** 3. **Fixation d’un tarif pour autorisation de stationnement** 4. **P.V.R. (Participation Voiries Réseaux) rue d’Alsting** 5. Autorisation d’engager des dépenses d’investissement 2019 6. Demandes de subvention D.E.T.R. 2019 7. Demandes de subvention AMISSUR au Département 8. Demandes de subvention à la REGION – Dispositif régional de Soutien aux Communes Rurales 9. **Echange terrains Commune - Consorts Metzinger** 10. **Déclassement et cession des chemins ruraux au Breitenbrunnen** 11. **Déclaration de vacance d’emploi** 12. **Autorisation de travail à temps partiel pour un agent du service administratif** 13. **Désignation d’un représentant au Conseil d’Administration de la Régie de Télédistribution** 14. **Déclarations d’Intention d’Aliéner** 15. **Divers** 16. **Informations** |

1. Approbation de la séance du conseil du 26 octobre 2018

Après relecture par le Maire de l’ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018.

1. Décisions modificatives budget primitif 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2018 :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

Chapitre 011 – compte 6132 – locations immobilières :

Diminution de crédits de : -4 000 €

Chapitre 67 – compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) :

Augmentation de crédits de : 4 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide et approuve les décisions modificatives ci-dessus.

1. Fixation d’un tarif pour autorisation de stationnement

Suite à diverses sollicitations de commerce ambulant, il s’agit de fixer un tarif d’occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

* de fixer à 20 €/jour le droit de stationnement sur le domaine public.

1. P.V.R. (Participation Voiries Réseaux) rue d’Alsting

Le Conseil Municipal ayant instauré la P.V.R. sur l’ensemble de la Commune le 25.05.2007, il s’agit de fixer le montant de la P.V.R. concernée par les parcelles : 261-458-462-466-470 section 25 propriété des époux André MICHELS. La superficie concernée par les parcelles précitées est de 1188 m². L’assiette de calcul de la zone concernée par la P.V.R. dans la rue d’Alsting est comprise entre l’immeuble N° 51 côté impair et le lotissement, sur une profondeur de 60 m et représente une superficie de 3 730m². Les travaux de voirie concernant cette assiette ont été votés lors de la séance du 14 septembre 2007 et se montaient à 59 581.33 € TTC.

Considérant que la Commune prend 25% des travaux à sa charge (délibération en date du 06/07/2007), la part de la P.V.R. affectée aux parcelles des époux André MICHELS s’élève à   = 14 232.43 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité

* d’autoriser l’inscription des sommes ainsi définies.

1. Autorisation d’engager des dépenses d’investissement 2019

Pour faire face aux dépenses d’investissement à payer en 2019 avant le vote du budget primitif,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité :

* d’autoriser le Maire à engager des dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2018, à savoir :
* pour le budget principal :

|  |  |
| --- | --- |
| Chapitre 20 : ¼ de 1 200,00 € = | 300 € |
| Chapitre 21 : ¼ de 1 259 562.10 € = | 314 890 € |
| Chapitre 23 : ¼ de 1 979 800.40 € = | 494 950 € |

1. Demandes de subvention D.E.T.R. 2019

Par courrier du 27 novembre 2018, Madame le Sous-Préfet de Forbach invite les communes de l’arrondissement à lui faire connaître, en leurs attribuant un ordre de priorité, les projets à réaliser en 2019 et pour lesquels elles sollicitent une subvention au titre de la D.E.T.R. programme 2019.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

décide à l’unanimité :

* de solliciter une subvention D.E.T.R. 2019 pour les projets suivants :

1. Extension du cimetière : 40 % de 179 400 € (demande pour 2018 maintenue)
2. Mise aux normes des installations sportives : 31.64 % de 299 600 €
3. Mise aux normes et accessibilité du bâtiment de l’école : 14.27 % de 333 200 €
4. Demandes de subvention AMISSUR au Département

Dans le cadre de la subvention AMISSUR – programme 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

décide à l’unanimité :

* de solliciter une subvention pour le projet suivant :

Sécurisation de l’accès à l’école du village à hauteur de 30 %

d’un montant de 100 000 €

1. Demandes de subvention à la REGION – Dispositif régional de Soutien aux Communes Rurales

Dans le cadre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

décide à l’unanimité :

* de solliciter une subvention pour les projets suivants :

1. Mise aux normes et accessibilité de l’école : 30 % de 333 200 €
2. Mise aux normes des installations sportives : 30 % de 299 600 €
3. Echange terrains Commune - Consorts Metzinger

Sur proposition du Maire et vu l’avis des Domaines du 04 juillet 2017 en cours de renouvellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l’unanimité :

* un échange des parcelles ci-après entre la Commune de SPICHEREN et les époux METZTINGER Christian, savoir :
* Parcelles cédées par les époux METZINGER à la Commune de SPICHEREN Section 2 n° 657 avec 0,01 are – n° 659 de 0,01 are - n° 735 avec 0,01 are - n° 737 avec 0,06 are - n° 739 avec 0,03 are soit au total 0,12 are
* Parcelles cédées par la Commune de SPICHEREN aux époux METZINGER Christian Section 2 n° 731 avec 0,50 are et 2 n° 733 avec 1,30 are soit au total : 1,80 are

 L’évaluation des parcelles cédées de part et d’autre s’effectue sur la base d’une valeur de 11.800 € de l’are, soit une valeur de 1.416 € pour les parcelles cédées par les époux METZINGER Christian respectivement 21.240 € pour les parcelles cédées par la Commune, il en résulte une soulte due par les époux METZINGER Christian à la Commune d’un montant de 19.824 €

Les frais d’acte seront pris en charge par les échangistes, proportionnellement à leurs droits.

* d’autoriser le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette opération d’échange.

1. Déclassement et cession des chemins ruraux au Breitenbrunnen

Mesdames Jacqueline BOUSCH, Adjointe au Maire et Laetitia DIETSCH-EGLOFF, Conseillère Municipale, directement concernées par ce point, ne participent pas au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire demande le vote à bulletin secret pour ce point. Celui-ci est accepté par 15 voix/16.

Le Conseil Municipal a voté à bulletin secret. 20 suffrages sont exprimés.

Après dépouillement, il résulte :

* 16 voix contre
* 2 pour
* 2 blancs

En conséquence, le Conseil Municipal refuse le déclassement et la cession des chemins ruraux au Breitenbrunnen.

1. Déclaration de vacance d’emploi

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Poste d’adjoint technique 16 h/semaine**

Afin d’assurer le remplacement de l’agent qui part en retraite le 1er mars 2019, le Maire propose à l’assemblée la création d’un emploi d’adjoint technique à raison de 16 h par semaine à compter du 1er mars 2019.

Si ces emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l’alinéa 3-1° de l’article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

* d’adopter la proposition,
* de modifier ainsi le tableau des emplois,
* les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

1. Autorisation de travail à temps partiel pour un agent du service administratif

Par courrier en date du 8 novembre 2018, l'agent administratif Lorène AUFSATZ, actuellement en congé parental, demande, dans le cadre de travail à temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans, de reprendre son poste à temps partiel (80%) le 14 janvier 2019 pour une période de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité :

* d'autoriser le Maire à donner son accord à Mme Lorène AUFSATZ de reprendre son service à temps partiel, soit 80% à l'issue de son congé de parental, le 14 janvier 2019 pour une période de 12 mois

jusqu’au 13 janvier 2020.

1. Désignation d’un représentant au Conseil d’Administration de la Régie de Télédistribution

Suite au décès de Monsieur Roger ALLARD, membre du collège des associations au sein du Conseil d’Administration de la Régie de Télédistribution, et suivant l’article 2 des statuts de celle-ci, c’est au Conseil Municipal, sur proposition du Maire, de désigner un remplaçant.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité :

* de nommer Monsieur Jacques ZAPP, membre du collège des associations au sein du Conseil d’Administration de la Régie de Télédistribution

1. Déclarations d’Intention d’Aliéner

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

* Un terrain cadastré section 5 parcelle 403 non bâti ;
* Des terrains cadastrés section 1 parcelles 197-475/198-476/198 bâtis sur terrain propre ;
* Des terrains cadastrés section 25 parcelles 261-458-462-466-470 non bâti ;
* Des terrains cadastrés section 2 parcelles 628-629-508/369 bâtis sur terrain propre ;
* 1 appartement rue du Roussillon section 8 parcelle 101 ;
* 1 appartement rue du Roussillon-rue de l’Ancienne Ferme section 8 parcelles 321/3 – 323/3 ;
* Un terrain cadastré section 5 parcelle 576/6 bâti sur terrain propre ;
* Des terrains cadastrés section 29 parcelles 502/504/506 bâtis sur terrain propre ;
* Un terrain cadastré section 11 parcelle 301 bâti sur terrain propre ;
* Des terrains cadastrés section 3 parcelles 659/660/661/662 bâtis sur terrain propre ;
* Un terrain cadastré section 1 parcelle 47 bâti sur terrain propre ;
* Un terrain cadastré section 24 parcelle 92 bâti sur terrain propre ;
* Un terrain cadastré section 29 parcelle 865/243 bâti sur terrain propre.

L’acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,

le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

1. Divers

Marché électricité : après avoir analysé toutes les offres, la société TOTAL a été retenue pour le marché 2019-2020.

1. Informations

* Construction des résidences Seniors au village et à La Brême d’Or : le retard est dû pour cause de dysfonctionnement entre l’architecte et Fresmo. Les travaux devraient débuter en février 2019 sous réserve de confirmation.
* Communauté d’Agglomération de Forbach Porte de France : le conseil communautaire débattra le 20 décembre prochain sur l’instauration de la redevance incitative pour les ordures ménagères en remplacement de la taxe.
* Médialine : suite à la signature de la convention pour les planimètres, le changement gratuit du plan pourra se faire tous les 2 ans.
* Permis de construire :
* Maison individuelle 5 rue des Peupliers pour Loïc EISENBARTH et Hélène KROWINSKI
* Construction au 8 rue de l’Eglise : le bâtiment est hors d’eau et la pose des fermetures extérieures est imminente.
* Manifestations :
* 9 décembre : fête de la Sainte Barbe des sapeurs-pompiers
* 12 décembre : spectacle de Noël offert par la bibliothèque
* 15 décembre : fête de Noël des élus et du personnel communal (mise en place de la salle le 15 à 14 h)
* 4 janvier 2019 : vœux du Maire
* 12 et 13 janvier 2019 : exposition avicole des aviculteurs
* 31 janvier 2019 : distribution des sacs multiflux au village

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi le 25 janvier 2019 à 19 heures

Fin de la réunion à 20 h 12.